



ASSOCIATION LOI 1901 enregistrée sous le N° W 091002107

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 8 Novembre 2017

Compte tenu que le premier exercice n'était pas complet (suite à la dissolution de l'ARS et au délais contractuel pour assurer son éventuelle reprise), il est convenu, conformément à la convocation, que l'assemblée générale couvre les deux premiers exercices de L'ADRESS 2016/2017.

L'assemblée générale s'est tenue à la salle des fêtes à partir de 18 heures, elle a été présidée par le président de l'association M. Jean-Jacques GRAMMATICA.

8 membres présents, 5 représentés.

Le nombre d'adhérents pour 2016/ 2017 étant de 16 membres, le quorum est donc atteint.

Le Président présente son rapport moral.

BILAN

Il rappelle les buts de l'association (nettoyer, entretenir, créer des chemins à vocation touristique, les baliser et éditer es topo guides correspondants)

Concernant les démarches administratives réalisées en 2016 suite à deux réunions de bureau les statuts ont été écrits et déposés en février 2016.

Bien que facilité par sa dématérialisation et Internet il a fallu représenter le dossier à plusieurs reprises à la préfecture pour qu'enfin nous soyons immatriculés sous la référence W091002107 en date du 12 mars 2016.

Une assurance Responsabilité civile a été souscrite auprès de la MACIF. Elle prend bien en compte les risques liés à la spécificité du débroussaillage : utilisation de machines et abattage d'arbres.

Actuellement, l'association gère 3 chemins :

- 2 créés par l'A.R.S. (Siguer- Chapelle Saint Nicolas, Siguer-Laramade)
- 1 créée par l'A.D.R.E.S.S. (Centraux-Le Bouychet)

Il nous faut continuer dans cette voie de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

PERSPECTIVES.

Le Président souhaiterait que nous fassions un peu plus de sorties de nettoyage pendant la période de pousse, au moins une fois par mois de mai à septembre.

Il aimerait que nous organisions une journée citoyenne de nettoyage. Il faut interroger notre assurance pour être sûrs que le système « Adhésion gratuite pour une journée avec une carte journalière datée » assure bien tous les participants (jusqu'à 100) pour les risques liés à l'activité de nettoyage de chemins.

Il souhaite qu'en 2018, l'Association ouvre le sentier de Centraux- Bascan-Siguer (penser à la sécurité, prévoir des cordes ou des rampes pour les passages dangereux ou glissants), et nettoie et aménage correctement la fontaine ferrugineuse (nettoyage du terrain, de la source et du ruisseau en amont et en aval, baliser l'accès)

Il souhaite aussi que nous accentuons le partenariat avec l'Association Siguer Culture et Loisirs.

Nous pourrions :

- Refaire l'animation : « Omelette pascale » (petite randonnée et repas le jour de Pâques)
- Journée citoyenne de nettoyage de chemins en mai ou juin.
- Inauguration d'un chemin terminé pour les journées du patrimoine, le 15 ou 16 septembre 2018.

Afin d'améliorer la communication avec les habitants du village et les inciter à nous rejoindre, nous afficherons sur les panneaux municipaux les dates et les comptes-rendus des sorties de nettoyage. Elles sont prévues le premier week-end de chaque mois.

Il reste enfin le problème de l'édition de topo-guides, l'achat et la fabrication de panneaux explicatifs. Cela représente un budget trop important pour la seule association.

Nous pourrions obtenir l'aide du P.N.R., de la Mairie et de La Communauté de Communes. Un dossier explicatif est en cours de rédaction.

Sur ces panneaux, il faudra apporter des renseignements de deux ordres :

- Techniques : difficulté (calibrage des difficultés par un code « chaussures et couleurs » qui reste à affiner), longueur du chemin, présence d'animaux (brebis, chèvres, vaches, patous et animaux sauvages) avec les précautions à prendre (fermer les clôtures, prudence...) Surveillance des enfants, chiens tenus en laisse...
- Culturels : historique des lieux particuliers : lavoirs, fontaine... usage particulier du chemin...

Un courrier est prêt pour demander à la Mairie une solution au problème du local que nous ne pouvons plus partager avec le Comité des Fêtes.

Le trésorier présente le rapport financier:

L'année 2016 a essentiellement été marquée par l'ouverture d'un compte courant auprès de la caisse d'épargne avec transfert du solde du compte de l'ARS et la mise en place d'une comptabilité informatisée sous logiciel « ALAUX SOFT »

Les investissements réalisés en 2016/2017 l'ont été lors de ventes promotionnelles sur des matériels semi professionnels de qualité. Ils concernent essentiellement pour 2016 : tronçonneuse, affûteuse, gants de protection, chaînes tronçonneuse ; et pour 2017 : débroussailleuse, petit matériel, entretien lourd gros matériels;

Tous les comptes		1- Toutes opérations	
2016			
Désignation	Crédit	Débit	Solde
Crédits - Débits	2 114,69	1 044,82	1 069,87
Revenus	2 114,69		2 114,69
Cotisations ou subventions	2 114,69		2 114,69
Cotisations Adhérents	305,00		305,00
Subventions	1 000,00		1 000,00
transfert solde comptable ARS	809,69		809,69
Dépenses		1 044,82	-1 044,82
Achats		371,05	-371,05
Achat de matériel		371,05	-371,05
Frais de fonctionnement		673,77	-673,77
Boissons, sandwichs		378,73	-378,73
Consommables: carburant, huile		17,11	-17,11
assurance		200,77	-200,77
formalités administratives		44,00	-44,00
frais bancaires		33,16	-33,16

Vu les frais de fonctionnement : assurance, consommables et entretien, les deux budget 2016 et 2017 sont globalement à l'équilibre.

Le bilan est le suivant :

Désignation	Crédit	Débit	Solde
Crédits - Débits	868,00	804,21	63,79
Revenus	845,00		845,00
Cotisations ou subventions	845,00		845,00
Cotisations Adhérents	245,00		245,00
Subventions	600,00		600,00
Dépenses	23,00	804,21	-781,21
Achats		486,80	-486,80
Achat de matériel		486,80	-486,80
Frais de fonctionnement	23,00	317,41	-294,41
Boissons, sandwiches	23,00	67,28	-44,28
Consommables: carburant huile		8,13	-8,13
assurance		201,85	-201,85
frais bancaires		40,15	-40,15

Dans l'hypothèse où les matériels de balisage sont fournis par la communauté des communes, l'aide du PNR et la participation de la mairie comme définie lors de la réunion tripartite (dossier de demande en cours) il faudra donc demander une subvention équivalente pour 2018 pour maintenir un équilibre financier et conserver la réserve issue du transfert de l'ARS.

Les deux rapports (moral et financier) sont votés à l'unanimité.

ÉLECTION DU BUREAU

Les membres du C.A. sont réélus avec une modification des fonctions de la trésorière et du secrétaire et l'élection d'un secrétaire adjoint.

- **Président : Jean-Jacques Gramatica**
- **Trésorier : Bernard Garrigues**
- **Trésorier-adjoint : Edmond Raynaud**
- **Secrétaire : Annick Naudin**
- **Secrétaire-adjoint : Gilbert Galy**
-

Le président, le trésorier et la secrétaire ont tous pouvoirs pour accomplir les formalités bancaires et administratives.

La séance se termine à 19 heures 15 et se poursuit par un apéritif dînatoire offert par l'association.

Le président

Le trésorier

La secrétaire

J.J. GRAMATICA

B.GARRIGUES

A.NAUDIN



ASSOCIATION LOI 1901 enregistrée sous le N° W 091002107

BUDGET PREVISIONNEL 2018

REVENUS : **850€**

Subvention mairie :	600€
Cotisations adhérents :	250€

DEPENSES : **850€**

Achats et entretien matériels :	135€
Consommables (carburants, chaînes, fil... :	450€
Assurance RC	220€
Frais bancaires	45€